

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er avril 2025

FIN DE VIE - (N° 1100)

Rejeté

AMENDEMENT

N° AS61

présenté par

M. Hetzel, M. Juvin, M. Bazin, Mme Corneloup, M. Di Filippo, M. Breton, M. Le Fur,
M. Brigand, M. Marleix, Mme Blin, M. Gosselin et Mme Gruet

ARTICLE 5

À la première phrase de l'alinéa 9, substituer aux mots :

« d'accompagnement »

les mots :

« de soins palliatifs ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'alternative aux soins palliatifs est à ce stade celle qui doit avoir la priorité.